



MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL

1700, rue Principale
Saint-Michel (Québec) J0L 2J0
Tél. : (450) 454-4502 Fax. : (450) 454-7508
www.municipalite-saint-michel.ca

Bulletin d'information municipal mensuel

Édition du mois de septembre 2014

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

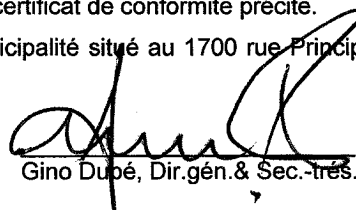
**entrée en vigueur du règlement numéro 185-33
modifiant le règlement numéro 185 sur le zonage**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que :

1. Lors de la séance du 2 septembre 2014, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 185-33 modifiant le règlement 185 sur le zonage.
2. Ce règlement a pour objet :
 - a) De revoir les dispositions relatives à la forme architecturale;
 - b) De modifier certaines dispositions relatives aux garages et aux abris-d'auto.
 - c) ABROGÉ
 - d) De préciser les conditions d'autorisation des boîtes de récupération des OSBL;
 - e) De revoir certaines dispositions relatives à l'aménagement des aires de stationnement;
 - f) De préciser les dispositions relatives aux enseignes interdites.
3. Le 11 septembre 2014, la Municipalité régionale de comté les Jardins de Napierville a émis un certificat de conformité pour le règlement 185-33. Ce certificat de conformité atteste que le règlement 185-33 est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC et aux dispositions du document complémentaire.
4. Ce règlement est entré en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité précité.
5. Ce règlement est actuellement déposé au bureau de la Municipalité situé au 1700 rue Principale, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

LE TOUT conformément à la loi.

18-09-14
Date


Gino Dupé, Dir.gén.& Sec.-trés.

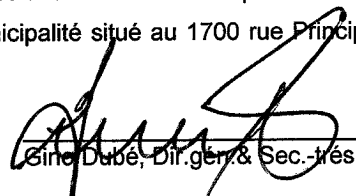
**entrée en vigueur du règlement numéro 185-34
modifiant le règlement numéro 185 sur le zonage**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que :

1. Lors de la séance du 2 septembre 2014, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 185-34 modifiant le règlement 185 sur le zonage.
2. Ce règlement a pour objet :
 - a) De revoir la nature des bâtiments résidentiels (nombre de bâtiment par terrain et les caractéristiques architecturales) autorisés à l'intérieur de la zone R-17.
3. Le 11 septembre 2014, la Municipalité régionale de comté les Jardins de Napierville a émis un certificat de conformité pour le règlement 185-34. Ce certificat de conformité atteste que le règlement 185-34 est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC et aux dispositions du document complémentaire.
4. Ce règlement est entré en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité précité.
5. Ce règlement est actuellement déposé au bureau de la Municipalité situé au 1700 rue Principale, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

LE TOUT conformément à la loi.

18-09-14
Date


Gino Dupé, Dir.gén.& Sec.-trés.

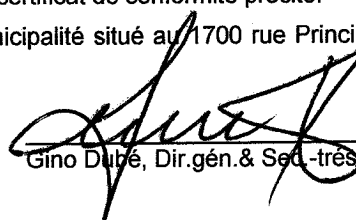
**entrée en vigueur du règlement numéro 190-9
modifiant le règlement numéro 190 relatif aux PIIA**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que :

1. Lors de la séance du 2 septembre 2014, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 190-9 modifiant le règlement 190 relatif aux PIIA.
2. Ce règlement a pour objet :
 - a) D'adopter des objectifs et des critères spécifiques relativement aux bâtiments résidentiels, conformément au nouveau concept de développement proposé, à l'intérieur de la zone R-17.
3. Le 11 septembre 2014, la Municipalité régionale de comté les Jardins de Napierville a émis un certificat de conformité pour le règlement 190-9. Ce certificat de conformité atteste que le règlement 190-9 est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC et aux dispositions du document complémentaire.
4. Ce règlement est entré en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité précité.
5. Ce règlement est actuellement déposé au bureau de la Municipalité situé au 1700 rue Principale, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

LE TOUT conformément à la loi.

18-09-14
Date


Gino Dupé, Dir.gén.& Sec.-trés.

Bibliothèque Claire-Lazure

Lancement du projet **Jouons ensemble** le 27 septembre de 10h à 12h.

Lors du lancement **des sacs –à-dos éducatifs** pour les 0-7 ans, une démonstration sera faite comment utiliser ces sacs de jeux éducatifs pour développer les quatre sphères de votre enfant : sociale, affective, cognitive et motrice. Ces sacs pourront être empruntés par un adulte pour une période de trois semaines par les membres de notre bibliothèque.

Les résidents de Saint-Michel peuvent devenir membre sans frais en présentant une preuve de résidence (ex. un permis de conduire) Un enfant de moins de 14 ans doit être accompagné d'un adulte parent.

VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

Nous désirons vous rappeler que la fosse septique d'une résidence doit être vidangée à tous les deux ans. La Municipalité de Saint-Michel a négocié le prix de la vidange des fosses septiques auprès de la compagnie Sanitaire Chayer inc. Celle-ci a accepté d'offrir le service au prix de 142 \$ plus taxes.

Il y aura aussi un montant de 11.36\$ pour la surcharge de carburant plus taxes qui sera ajouté sur la facture, donc pour un total de 176.33\$

Ces prix sont pour la vidange des deux côtés d'un réservoir standard d'une capacité jusqu'à 1,000 gallons.

Pour profiter du prix spécial, **téléphonez directement** chez SANITAIRE CHAYER au 1-800-567-3927 avant le 24 novembre 2014.

La collecte des matières recyclables

Quand la collecte a-t-elle lieu?

- La collecte des matières recyclables a lieu le lundi au deux semaines.
- Le bac doit être déposé à la rue avant 7 heures a.m.

Toutes les matières doivent être à l'intérieur du bac : le camion mécanisé ne permet pas une collecte manuelle des matières qui seraient dans un sac ou une boîte à côté du bac.

Comment placer le bac?

- Le bac doit donc être dans la rue (en bordure du trottoir lorsqu'il y en a un);
- Les **roues** et la **poignée** orientées **vers la maison** sinon le camion ne peut pas lever le bac.
- Au minimum à 50 cm (20 pouces) de tout autre objet.

Pour plus d'informations, communiquez avec nous :

MRC JARDINS DE NAPIERVILLE

☎ (450) 454-0559



SERVICE D'ACTION BÉNÉVOLE "AU COEUR DU JARDIN" INC.

1030, rue Notre-Dame, C. P. 2542, Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0

Tél./Télec.: 450.454.6567 ou 514.990.4529 (sans frais) / Courriel: sab.stremi@bellnet.ca

Le Service d'Action Bénévole "Au Coeur du jardin" inc. est à la recherche de bénévoles afin d'offrir de petites séances d' « Initiation à l'informatique ». Vous avez des connaissances en informatique et une passion pour la photo, le traitement de texte, la recherche internet, la musique, les réseaux sociaux, etc., que vous voudriez partager eh bien, contactez-nous car nous recherchons activement des bénévoles pour offrir ce service les lundis au :

Bureau de Saint-Rémi

1030 Notre-Dame

Tout le matériel est déjà fonctionnel et un support technique vous sera offert. Pour de l'information, vous pouvez contacter Ginette en composant le : 450.454.6567

Notre organisation a des demandes de gens souffrant d'isolement ou étant seuls qui manifestent l'intérêt d'avoir une personne qui irait les voir de temps en temps pour jaser et ainsi briser l'isolement. Si cela vous voulez devenir bénévole et si cela vous intéresse, veuillez contacter Ginette en composant le : 450-454-6567 Au plaisir !

PROCHAINES SORTIES DU SAB

Voici les prochaines sorties de socialisation d'un jour prévues pour les personnes de 55 ans et plus autonomes:

☐ **29 septembre** (lundi): Magasinage aux Promenades St-Bruno/
Départ: 08:45/ Coût: \$ 8.00/ Inscription: dès le 19 septembre.

☐ **13 octobre** (lundi): Carrefour Laval, Laval / Départ: 08:45/
Coût: \$ 8.00/ Inscription: dès le 03 octobre.

Pour information ou réservation, me contacter(Ginette) en composant le ☐ 450.454.6567. Avis aux intéressés de l'extérieur de St-Rémi mais sur le territoire de la MRC des Jardins-De-Napierville, il vous faudra vous rendre à nos bureaux de St-Rémi pour y participer.